



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mercredi 30 mars 2022

Date de la convocation : 25/03/2022

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-deux et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30*

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Dorothée DUPONT, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN, Patricia VILLEMAIN, Jean-Marie DUBOIS, Aurélie DURAND, Farid RAHMOUN, Maxime SZUMIEL

Représentés : Philippe BOTALLA, Stéphanie MICHOT, Joëlle BLANCHARD

Excusés :

Absents : Sabine PTASZYNSKI

Secrétaire de séance : Dorothée DUPONT

DE_2022_006 - Objet : Cheminement doux - demande de subvention au titre du FODAC 2022 et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours des étés 2020 et 2021 des ralentisseurs ont été réalisés sur les voies communales et départementales. Ces aménagements ont permis de réduire la vitesse.

Dans la continuité de ces aménagements, Monsieur le Maire propose de réaliser un cheminement doux qui permettrait, depuis l'intersection des RD 703 et 951, dans le prolongement du monument aux morts, d'aller jusqu'au chemin de Champarlau sans emprunter la route de Château-Arnoux (RD 703) et ainsi offrir aux piétons et cyclistes une bien meilleure protection et une plus grande sérénité de déplacement.

L'éclairage public sur la partie depuis la route d'Aubignosc jusqu'au chemin de Champarlau sera pris en charge par le Syndicat Mixte Sisteronnais Moyenne Durance d'énergie des réseaux d'éclairage public et de télécommunication (SMSMD) avec des candélabres à énergie solaire (photovoltaïque).



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Le programme des travaux pourrait être envisagé en 2022 pour un montant de 82 400 € ht. À ce titre, des devis en vue de l'établissement de dossiers de demandes de subventions ont été sollicités.

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 14 décembre 2021, le Conseil municipal a délibéré pour solliciter une demande de subvention au Conseil départemental au titre des Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale (CDST) pour la création d'un cheminement doux.

Par courrier en date du 9 mars dernier Madame la Présidente du Conseil départemental a indiqué que cette opération d'intérêt communal ne pouvait être retenue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale Jabron-Lure-Vançon-Durance. Cette opération est toutefois éligible au titre du Fonds départemental d'Aide aux Communes (FODAC).

Monsieur le Maire propose donc de solliciter pour ce même dossier le Conseil départemental au titre du FODAC 2022 et propose le plan de financement suivant :

CRÉATION D'UN CHEMINEMENT DOUX	
DÉPENSES	
TOTAL ht	82 400
TVA	16 480
TOTAL TTC	98 880
RECETTES	
SUBVENTION DETR (50 %)	41 200
SUBVENTION FODAC	11 280
AUTOFINANCEMENT	46 400
TOTAL TTC	98 880



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

- Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- accepte le dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2022 ainsi que le plan de financement présentés par Monsieur le Maire ;
 - invite Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil départemental pour une subvention au titre du FODAC 2022 telle que prévue dans le plan de financement ;
 - lui délègue sa signature pour tout document relatif à cette affaire.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 31 mars 2022




Frédéric DAUPHIN

